

# Le coup de sang des enseignants

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

7 février 2020

La grève des enseignants a eu un impact plus fort en Guadeloupe que dans l'Hexagone. À partir du 21 janvier, la plupart des écoles, collèges et lycées du territoire ont été fermés. Certains établissements ont été cadennassés. Les élèves ont été privés d'enseignement pendant deux, voire quatre semaines dans certains établissements. La future nouvelle loi portant réforme des retraites a été l'élément déclencheur. Principale pomme de discorde, le nouveau calcul des retraites des enseignants. Ce dernier ne s'établira plus sur le montant des six derniers mois de salaire, mais sur la totalité des payes de la carrière. Détail important, la surrénumération des 40 % en vigueur en Outre-mer n'a plus cours à la retraite. Ce qui revenait à intégrer dans le calcul des pensions des montants de salaires moindres. Rectifié : les cotisations porteront aussi désormais sur le sursalaire. 2 200 euros c'est à peu près le salaire d'un professeur des collèges certifié débutant, dans les Dom. Il doit ce surcroît à l'obtention d'un bac + 5 et d'un concours. Les syndicats ont mis aussi dans la balance l'annonce de la suppression de nombreux postes à la rentrée prochaine. Le télescopage des deux principales revendications a engendré un flou qui a nui aux négociations entre syndicats et rectorat. Sur le montant des retraites, au niveau local, le recteur ne peut rien négocier. Les décisions sont prises à l'échelon national et pour l'ensemble de l'Éducation nationale. Sur la suppression des postes, le recteur a toujours eu jusqu'ici une marge de manœuvre. Aujourd'hui, chute démographique est prétexte à suppression de postes. Les syndicats font valoir que c'est une bonne occasion de diminuer le nombre d'élèves par classe. Vieux débat. Dans l'opinion des voix se sont élevées contre la durée de cette grève. Elles mettent en avant l'avenir des élèves. Certains en appellent même à la responsabilité des enseignants. Le recteur délivre le même message dans son communiqué du 28 janvier. On peut entendre ce discours. Sauf qu'à le servir systématiquement, les enseignants seraient privés du droit de grève. Or, la qualité de l'instruction de nos enfants passe par l'amélioration des revenus des enseignants et de leurs conditions de travail. L'objectif est noble :

former d'excellents citoyens.